

PROGRAMME GÉNÉRAL D'ACTIONS ET PRINCIPES DIRECTEURS DES CALENDRIERS

EQUIPE DE FRANCE U23

Saison Sportive 2026

version du 16 janvier 2026

PREAMBULE

Les orientations stratégiques du Projet de Performance Fédéral 2025-2029 (PPF) de la FFTRI prévoient la constitution d'Équipes de France de qualité sur les épreuves de référence des catégories Youth, Junior et U23 :

- championnat d'Europe Youth,
- championnats d'Europe et du Monde Junior,
- championnats d'Europe et du Monde U23.

Cet objectif doit permettre de préparer la Relève pour les JO 2032 et d'identifier un public pour les JO 2036.

Ces orientations stratégiques précisent aussi que les projets de performance individuels des sportives et sportifs sélectionnés en Equipe de France sont validés par le Directeur Technique National. Cette disposition figure dans la Convention de Sportif de Haut Niveau, de Sportif des Collectifs Nationaux et de Sportif sélectionné en Equipe de France ou en Sélection Nationale pour l'année 2026.

Compte tenu de la densité de l'offre de compétition sportive proposée aux triathlètes des catégories Youth, Junior et U23 et afin de remplir les objectifs stratégiques du PPF rappelé précédemment, le DTN arrête les principes directeurs du calendrier pour chaque Équipe de France.

Les modalités générales de sélection en Equipe de France Youth, Junior et U23 précisent à l'article 10 que la sélection d'un sportif ou d'une sportive est subordonnée au respect de ces principes directeurs.

Les principes directeurs permettent notamment d'accompagner les sportifs susceptibles d'être sélectionnés puis sélectionnés en Equipe de France ainsi que leurs entraîneurs dans l'élaboration du projet de performance individuel. Ce projet individuel intègre notamment le calendrier de compétitions de chaque sportif, toutes disciplines sportives confondues. Dans les principes directeurs ci-dessous le terme "course" est régulièrement utilisé. Il englobe les courses de triathlon, quel que soit le format, mais aussi les autres disciplines ou épreuves sportives compétitives organisées par la FFTRI ou par une autre fédération sportive délégataire ou affinitaire (FFN, FFA, etc.).

Ces principes directeurs visent à optimiser la préparation sportive en permettant d'avoir le temps de préparer une échéance internationale tout en équilibrant les charges d'entraînement et de récupération à l'approche d'une compétition de référence. Ils préservent l'intégrité physique des jeunes sportives et sportifs soumis à des contraintes importantes en période de compétitions, de suivi des études et des examens afférents.

Toute modification de calendrier sportif de World Triathlon, d'Europe Triathlon ou de la FFTRI pourra entraîner une redéfinition des principes directeurs arrêtés ci-dessous.

PRINCIPES DIRECTEURS DES CALENDRIERS U23

L'élaboration du calendrier de compétitions des sportifs U23, précisé dans le Projet de Performance Individuel (PPI) des sportifs inscrits sur une liste ministérielle et/ou sélectionnés en Equipe de France, doit respecter [les conditions d'accès aux compétitions internationales de la FFTRI](#) et les principes ci-dessous. Dans le cas où une proposition de calendrier de compétitions ne respecterait pas les principes ci-dessous, celle-ci sera étudiée par le Directeur Technique National qui sera ensuite chargé de valider le calendrier définitif.

Les **principes communs** s'appliquent à l'ensemble des sportives et sportifs nés entre 2003 et 2006 et inscrits par la FFTRI à une compétition internationale Elite / U23 organisée par World Triathlon (coupe continentale, coupe du Monde, WTCS) ou sélectionnés au championnat du Monde Universitaire (FISU).

Les **principes spécifiques** s'appliquent aux sportifs sélectionnés en Equipe de France Elite ou U23 : championnat d'Europe Standard, championnat d'Europe Sprint Elite/U23, championnat du Monde U23, Finale de la Série WTCS, série mondiale de relais mixte.

Principes communs :

- Pas de compétition dans les 7 jours précédents une participation à une compétition internationale : coupe continentale Elite, coupe du Monde, WTCS ;
- En cas d'invitation par la FFTRI, participation facultative au stage estival en altitude programmé du 10 août au 10 septembre, avec possibilité d'individualiser la date de fin de stage (présence minimum du 10 août au 03 septembre. Les invitations pour cette action seront adressées en priorité aux sportifs ayant réalisé un critère d'accès ou d'éligibilité pour le championnat du Monde U23 2026, puis aux sportifs U23 ayant validé un niveau sportif en 2026 et en 2025. S'il reste des places d'autres sportifs âgés de 23 ans ou moins pourraient être invités à participer à ce stage, en fonction des résultats obtenus sur la première partie de saison 2026 et des niveaux sportifs.

Principes spécifiques :

- Pas de compétition dans les 7 jours précédents une sélection en Equipe de France Elite ou U23 (championnat d'Europe Standard, championnat d'Europe Sprint Elite/U23, championnat du Monde U23, Finale de la Série WTCS) ;
- Pas de compétition sur un format Standard dans les 14 jours précédents une sélection en Equipe de France Elite ou U23 (championnat d'Europe Standard, championnat d'Europe Sprint Elite/U23, championnat du Monde U23, Finale de la Série WTCS) ;
- La préparation en altitude d'une sélection en Équipe de France Elite ou U23 devra être validée par le Directeur Technique National : période, lieu, durée du stage, encadrement et suivi scientifique.